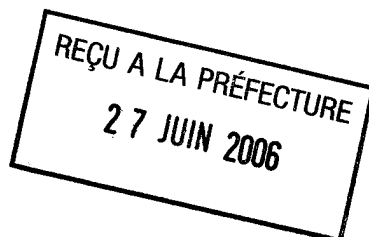


Service instructeur
Service des Actions Educatives
et de la Jeunesse

2^{ème} Commission - N° 2006/11-8^e/06

Service consulté



**DM1 2006
POLITIQUE DES ACTIONS
EDUCATIVES (E05)**

Résumé : Le présent rapport présente les ajustements budgétaires de la DM1 2006, relatifs à la politique des actions éducatives. Ces ajustements s'élèvent au total, à : **+ 440.196 €** pour les autorisations de programmes, **+ 299.891,53 €** pour les crédits de paiement, **+ 695.883,25 €** pour les recettes. Il est également proposé d'adopter, à cette occasion, le programme 2006 des subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés pour un montant d'autorisations de programmes de **1.533.296 €**.

Par délibération n° 2006/I-8^e/01 du 8 décembre 2005, notre Assemblée a fixé le contenu de sa politique des actions éducatives en 2006.

Les crédits inscrits au BP 2006 sont les suivants :

- En autorisations de programme (AP) : 3.007.900 €,
- En crédits de paiement (CP) : 14.858.478 €,
- En recettes : 3.800.000 €.

Le présent rapport a pour objet les ajustements budgétaires de la DM1 concernant les programmes suivants :

- Collèges : maîtrise d'ouvrage déléguée (E051) : **+ 106.900 € en AP** et **+ 516.900,53 € en CP** (collège de Munster),
- Subventions d'investissements scolaires (E052) : **+ 333.296€ en AP** pour les subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés et approbation du programme de travaux pour un montant de **1.533.296 €** ; **- 120.000 € en CP** (annulation de crédits pour ENTEA),

- Fonctionnement des collèges (E053) : + **105.500 €**
- Aides aux étudiants (E054) : - **23.880 € en AP et CP** (prêts d'honneur) ; - **120.989 €** (bourses et aides forfaitaires),
- Vie scolaire (E055) : - **57.640 €.**

Dans le cadre de la présente DM1, il est également proposé l'inscription de recettes complémentaires pour un montant total de **695.883,25 €**.

--oOo--

I. Les ajustements d'AP

1. Collèges : maîtrise d'ouvrage déléguée (E051)

Notre Assemblée a voté une AP totale de 14.966.613 € au titre des avances à verser à la SEMHA pour la construction du collège de MUNSTER, y compris les compléments d'AP votés en 2002 pour la chaufferie au bois et en 2004 pour le matériel et le mobilier.

L'évolution des prix de la construction nécessite l'inscription d'une AP complémentaire de **106.900 €** pour cette opération.

2. Subventions d'investissements scolaires (E052)

Une AP totale de 2.934.900 € a été inscrite au BP 2006 pour les subventions d'investissements scolaires, dont 1.200.000 € pour les établissements d'enseignement privés.

- Le projet de programme 2006 des subventions aux établissements d'enseignement privés s'élève à **1.533 296 €**, conformément à la législation et aux règles fixées par notre Assemblée. Ce projet de programme, soumis au Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N.) nécessite l'inscription d'une AP complémentaire de **333.296 €**. Je vous propose par ailleurs d'adopter à cette occasion la liste des opérations telles que détaillées en annexe au rapport.

II. Les ajustements de CP

1. Collèges : maîtrise d'ouvrage déléguée (E051)

L'AP de 14.966.613 € votée au titre des avances à la SEMHA pour la construction du collège de MUNSTER a été couverte, jusqu'à présent, par des paiements à hauteur de 14.449.712,47 €.

A la demande de la SEMHA, les CP nécessaires pour couvrir les dépenses 2006 s'élèvent à **516.900,53 €**.

2. Subventions d'investissements scolaires (E052)

Un crédit total de 2.634.900 € a été inscrit au BP 2006 pour les subventions d'investissements scolaires, dont 120.000 € pour la création de l'Espace Numérique de Travail (E.N.T.) dans les collèges. En raison du retard pris par le Rectorat pour la préparation du marché de déploiement de cette action, ce crédit de **120.000 €** peut être annulé en 2006.

3. Fonctionnement des collèges (E053)

Un crédit total de 11.000.000 € a été inscrit au BP 2006 pour le fonctionnement des collèges. Ce crédit serait à abonder de **105.500 €** en DM1, dont :

- 35.500 € au titre d'une subvention exceptionnelle attribuée au collège d'ALTKIRCH, pour la transformation d'un atelier de SEGPA et pour le remplacement de matériel pédagogique détruit par les inondations subies par cet établissement, conformément à la délibération de la Commission Permanente, le 13 janvier 2006 ;
- 70.000 € au titre de la part employeur des contrats aidés, à la charge du Département depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément à la délibération de la Commission Permanente, le 3 mars 2006 (virement de crédits inscrits au titre de la DRH).

4. Aides aux étudiants (E054)

Un crédit total de 250.000 € a été inscrit au BP 2006 pour les bourses et aides forfaitaires attribuées aux étudiants. Compte tenu des dépenses réalisées au titre de l'année universitaire 2005/2006 (programme clos) le crédit peut être réduit de **23.880 €** en investissement (prêts d'honneur) et de **120.989 €** en fonctionnement (bourses et aides forfaitaires).

5. Vie scolaire (E055)

Un crédit total de 727.178 € a été inscrit au BP 2006, pour les subventions diverses liées à la vie scolaire.

Ce crédit peut être globalement réduit de **57.640 €**, dont :

- une réduction de 95.640 € au titre de la subvention initialement prévue pour le fonctionnement des écoles primaires privées, devenue sans objet, conformément à l'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui stipule que les modalités de calcul de la contribution financière communale applicables pour les élèves fréquentant une école publique d'une commune autre que la commune de résidence sont également applicables pour les élèves fréquentant une école privée sous contrat d'association avec l'Etat ;
- une augmentation de 38.000 € au titre des visites des lieux de mémoire par les collèges publics et les collèges privés, conformément au subventionnement mis en place par notre Assemblée par sa délibération du 8 décembre 2005.

III. Les ajustements de recettes

Une recette de 3.800.000 € a été inscrite au BP 2006 au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

Deux nouvelles recettes sont à prévoir à l'occasion de la DM1 pour un montant total de **695.883,25 €** :

1. La participation des collèges à la rémunération du personnel de restauration et d'internat

Le « Fonds Académique de Rémunération du Personnel d'Internat » (FARPI) qui collectait la participation des collèges pour la rémunération du personnel TOS affecté aux demi-pensions et aux internats a été supprimé, à compter du 1^{er} janvier 2006 par arrêté

27 JUIN 2006

ministériel du 11 janvier 2006. Lui est substitué le fonds mis en place par le Département du Haut-Rhin.

Par délibération du 4 novembre 2005 relative à la convention-cadre à passer entre le Département et les collèges, notre Commission Permanente a précisé que le taux de participation des collèges restera fixé à 22,5 % du produit des prestations de demi-pension et d'internat.

Le montant de la recette est estimé à 953.682 € en année pleine et à **636.000 €** la première année, au cours de laquelle le Département encaissera la somme due au titre des 2^e et 3^e trimestre de l'année scolaire 2005-2006. La somme due au titre du premier trimestre de l'année scolaire 2006-2007 sera mise en recouvrement au début de l'année 2007.

2. Le remboursement d'un trop-perçu d'avance pour la construction du collège de MULHOUSE-BOURTZWILLER

Le quitus donné à la SEMHA pour la construction du nouveau collège de MULHOUSE-BOURTZWILLER a été soumis à la Commission Permanente le 13 avril 2006. Les résultats comptables font apparaître un trop-perçu d'avances de **59.883,25 €**. Ce montant fera l'objet d'un remboursement par la SEMHA.

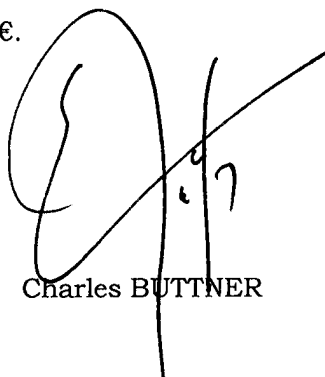
--oOo--

En conclusion, je vous propose :

- 1) D'adopter le programme 2006 des subventions d'investissement aux établissements d'enseignement privés, conformément au tableau détaillé annexé au rapport et sous réserve de la transmission de l'avis du C.A.E.N. pour un montant total de 1.533.296 € ;
- 2) D'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions avec les établissements concernés sur la base de la convention-type approuvée par le Conseil Général le 9 décembre 1999 ;
- 3) D'inscrire en DM1 2006 au titre de la politique des actions éducatives, les montants suivants, détaillés dans le tableau annexé au rapport :

→ Autorisations de programme : + 440 196 €
→ Crédits de paiement : + 299 891,53 €
→ Recettes : + 695 883,25 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

SUBVENTION AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE
PROGRAMME 2006

Affectation de la subvention	montant des travaux par niveau d'enseignement:	Subvention théorique	Subvention effective
Collège des Missions, BLOTZHEIM			
nature des travaux:	rénovation de la chaufferie, mise en conformité de la sécurité (portes et alarme) suite à avis de la commission		
école	2 296,43 €	689 €	689 €
collège	23 374,33 €	7 012 €	7 012 €
total	25 670,76 €	7 701 €	7 701 €
Institut de l'Assomption, COLMAR			
nature des travaux:	Extension du réseau informatique, mise en conformité électrique, amélioration du système de chauffage		
école	339 614,78 €	101 884 €	101 884 €
collège	313 235,57 €	93 971 €	79 315 €
total	652 850,35 €	195 855 €	181 199 €
Collège Saint-André, COLMAR			
nature des travaux:	Création de nouveaux espaces: CDI, Technologies, Histoire-Géographie, Sciences et Vie de la terre, salle polyvalente, casiers élèves, bloc sanitaire		
collège	629 922,12 €	188 977 €	188 977 €
lycée	562 111,81 €	0 €	0 €
total	1 192 033,93 €	188 977 €	188 977 €
Institution Saint Jean , COLMAR			
nature des travaux:	Mise aux normes des locaux cuisson et plonge, ajout d'un local destiné au stockage pour l'entretien des espaces verts		
école	92 769,19 €	27 831 €	27 831 €
collège	53 287,79 €	15 986 €	15 986 €
lycée	29 913,82 €	0 €	0 €
total	175 970,80 €	43 817 €	43 817 €
Institution Champagnat, ISSENHEIM			
nature des travaux:	Création d'un nouvel accès au bâtiment administratif, équipement de 3 salles de l'école, création d'un nouveau laboratoire de sciences, pose de grilles de protection autour des arbres de la cour		
école	275 449,19 €	82 635 €	82 635 €
collège	475 719,55 €	142 716 €	142 716 €
total	751 168,74 €	225 351 €	225 351 €
Collège Don Bosco, LANDSER			
nature des travaux:	Mise en conformité électrique, création d'une nouvelle classe de 3 ème, rénovation sols du gymnase, réfection d'une partie de toiture et d'un mur		
école	1 317,38 €	395 €	395 €
collège	120 231,06 €	36 069 €	36 069 €
lycée	16 877,99 €	0 €	0 €
total	138 426,43 €	36 464 €	36 464 €
Ecole des Frères - Collège Jean XXIII, MULHOUSE			
nature des travaux:	Construction d'une école maternelle		
école	3 800 000,00 €	1 140 000 €	1 140 000 €
dont tranche 2006:		380 000 €	380 000 €
Ecole des Frères - Collège Jean XXIII, MULHOUSE			
nature des travaux:	Mise en conformité électrique suite à avis de la commission, rénovation de la chaufferie		
école	150 413,25 €	45 124 €	45 124 €
collège	177 131,49 €	53 139 €	53 139 €
total	327 544,74 €	98 263 €	98 263 €

SUBVENTION AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE
PROGRAMME 2006

Affectation de la subvention	montant des travaux par niveau d'enseignement:	Subvention théorique	Subvention effective
Ecole Jeanne d'Arc, MULHOUSE			
nature des travaux:	Mise en conformité électrique et protection incendie, création d'une salle informatique, réfection des toilettes du collège, mise en sécurité de 2 bât.		
école	478 554,63 €	143 566 €	143 566 €
collège	172 877,28 €	51 863 €	51 863 €
lycée	99 471,91 €	0 €	0 €
total	750 903,82 €	195 429 €	195 429 €
Institution Sainte-Marie, RIBEAUVILLE			
nature des travaux:	Mise aux normes électriques après avis de la commission, changement du four et de fenêtres, réfection de sanitaires et de vestiaires		
école	11 908,03 €	3 572 €	3 572 €
collège	58 724,71 €	17 617 €	17 617 €
total	70 632,74 €	21 189 €	21 189 €
Saint Joseph, ROUFFACH			
nature des travaux:	Remplacement de la chaudière, mise aux normes électriques après avis de la commission, rénovation du gymnase		
école	147 767,57 €	44 330 €	44 330 €
collège	192 217,97 €	57 665 €	57 665 €
total	339 985,54 €	101 995 €	101 995 €
Ecole Sainte-Geneviève, SAINTE-MARIE-AUX-MINES			
nature des travaux:	Réfection de la toiture, déplacement des conduites eau et gaz, évacuation des eaux pluviales et usées		
école	22 463,27 €	6 739 €	6 739 €
Collège Episcopal, ZILLISHEIM			
nature des travaux:	Restauration du cloître, remplacement des fenêtres, mise aux normes incendie, rénovation des sous-stations de chauffage		
école	6 849,39 €	2 055 €	2 055 €
collège	85 473,11 €	25 642 €	25 642 €
lycée	42 557,74 €	0 €	0 €
total	134 880,24 €	27 697 €	27 697 €
Ecole Ner Lemosche, SAINT-LOUIS			
nature des travaux:	Pose de grilles de défense aux fenêtres, de systèmes incendie et vidéo-surveillance, d'un élévateur pour handicapés, aménagement de la cour		
école	57 015,25 €	17 105 €	17 105 €
collège	10 233,51 €	3 070 €	1 370 €
lycée	61 401,03 €	0 €	0 €
total	128 649,79 €	20 175 €	18 475 €
		TOTAL	1 533 296 €

Politique des actions éducatives : DM1 2006
Récapitulation

Dépenses

Programme	BP 2006		DM1 2006	
	AP	CP	AP	CP
Collèges : maîtrise d'ouvrage déléguée (E051)	-	145 000 €	+ 106 900 €	+516 900,53 €
Subventions d'investissements scolaires (E052)	2 934 900 €	2 634 900 €	+ 333 296 €	-120 000 €
Fonctionnement des collèges (E053)	-	11 000 000 €	-	+105 500 €
Aides aux étudiants (E054)				
- investissement	60 000 €	60 000 €	-	- 23 880 €
- fonctionnement		261 700 €	-	-120 989 €
Vie Scolaire (E055)	-	727 178 €	-	- 57 640 €
CIO de COLMAR (E056)				
- investissement	6 500 €	6 500 €	-	-
- fonctionnement	-	7 000 €	-	-
CIO de MULHOUSE (E057)				
- investissement	6 500 €	6 500 €	-	-
- fonctionnement	-	9 700 €	-	-
TOTAL :	3 007 900 €	14 858 478 €	+ 440 196 €	+299 891,53 €

Recettes

Dotation départementale d'équipement des collèges	3 800 000 €	-
Participation des collèges à la rémunération du personnel de restauration et d'internat	-	+ 636 000 €
Remboursement d'un trop-perçu d'avance pour la construction du collège de MULHOUSE-BOURTZWILLER	-	+ 59 883,25 €
TOTAL :	3 800 000 €	695 883,25 €